

Document certifié exécutoire

Adopté par le préfet : 01/06/2017

Publication : 01/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Une autre vie s'invente ici

Délibération 2017 CS 45 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : OPERATION INTENSIFIER LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE DOMESTIQUE - PROGRAMME D' ACTIONS 2017

L'an deux mille dix-sept et le 18 mai à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Laurence PONCHON, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Christiane NAJI, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Nelly BAJOLLE, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Philippe ROUX, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Pascal DEPOISSON, Pierre PESSEMESE, Daniel LECORNEC, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD

Anne-Cécile REUS à Fernand PEREZ

Messieurs

Jacques DECUIGNIERES à André BERGER

Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE

Francis FARGE à Gisèle MAGNE

Mathias MEIGNAN à Arnaud BOUTET

Pierre POURCIN donne pouvoir à André BOUFFIER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Bénédicte MARTIN, Geneviève RECUBERT

Monsieur Rémy RAYÉ

Etaient aussi présents

Mesdames Marie-Christine KADLER, Sandrine REDENTI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif : Protection et valorisation de la biodiversité domestique Orientation A ; objectif : A14
 Vu la convention d'objectifs,
 Vu l'avis de la commission « biodiversité » en date du juin 2016;

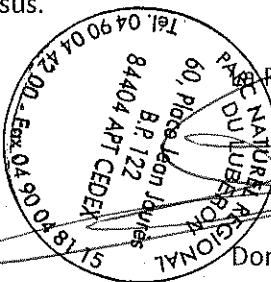
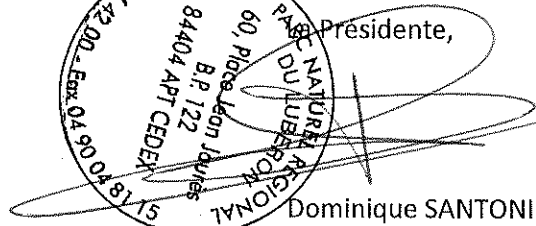
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération « Intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique » ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté et **DE SOLLICITER** la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil départemental 04 :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes		
Type de dépense	15 000	Région	60%	11 250
Communication, prestation de service pour travaux		Conseil départemental 04	20%	3 750
Parc ingénierie	3 750	Parc ingénierie	20%	3 750
Total	18 750	Total		18 750

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


 Présidente,

 Dominique SANTI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0